

Label Commune en santé

Adaptation des processus



➤ Le label «Commune en santé» entame sa treizième année d'existence. Après consultation des différents acteurs du label, les cantons romands (FR, GE, JU, VD et VS) ont décidé d'**adapter le processus de labellisation et de renouvellement**. Certains points ont été optimisés alors que d'autres restent inchangés.

NOUVEAU

CRITÈRES OBLIGATOIRES

- Renouvellement après 5 ans
- Fixation de **mesures à développer** en faveur de la qualité de vie des citoyen.ne.s
- **Contact annuel** entre la coordination cantonale et la commune labellisée

RECOMMANDATIONS

- **Échange / partage annuels** entre communes
- Constitution d'un **groupe de travail communal** (obligatoire pour VD)
- Possibilité d'**offre de conseil et d'expertise individualisée** sur demande

OUTILS (fin 2023)

- **Gestion facilitée** grâce à des outils informatiques
- Mise à disposition d'un kit pour **une communication renforcée**

CE QUI NE CHANGE PAS

BILAN DES MESURES ET CONSEILS D'AMÉLIORATION

RENOUVELLEMENT DU LABEL SELON LES PRINCIPES ACTUELS

GRATUITÉ DU LABEL

6 DOMAINES D' ACTIONS



Espaces publics



Politique communale



Offres de loisirs



COMMUNE EN SANTÉ



Santé au travail



École



Famille et solidarité

ACCOMPAGNEMENT PAR LES STRUCTURES CANTONALES



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENERARIUS LUX



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG



FONDATION

unisanté

Centre universitaire de médecine générale
et santé publique - Lausanne



Promotion santé Valais
Gesundheitsförderung Wallis